

**COMPTE - RENDU DE LA COMMISSION PLÉNIÈRE  
DU CCAS DE GAILLARD  
DU 21 FEVRIER 2025 à 18H30**

**Présents :** Mme VINCENT, Vice-Présidente  
Mmes. BASTIAN, GALY, HOMINAL, KAMANDA, SIMULA  
MM. COCHINAIRE, DEGUIN, FOURNIER

**Absent représenté :** Procuration de M. BLOUIN à Mme VINCENT

**Absents excusés :** Mme BOCCARD  
MM. CORNEC, PERILLON

**Service Action sociale :** M. TSCHANN, Directeur

**Secrétaire de séance :** Mme SIMULA

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du CR de la commission plénière du 29 novembre 2024
2. Rapport d'orientations budgétaires (ROB 2025)
3. Acceptation d'un don
4. Renouvellement de la convention « Ma Commune - ma santé »
5. Statistiques Epicerie sociale en 2024
6. Aides facultatives et aides d'urgence : compte rendu des attributions décidées en commission permanente et des décisions du Président
7. Questions diverses

**I. APPROBATION DU CR DE LA COMMISSION PLENIERE DU 29 NOVEMBRE 2024**

Le CR est validé à l'unanimité.

**II. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRES (ROB) 2025**

Le ROB est destiné à présenter les orientations budgétaires du CCAS/PRE avant de passer au vote du budget, lequel dépend, pour l'octroi de la subvention, du vote du budget principal par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, la particularité du CCAS est qu'il est la structure juridique porteuse du PRE (Programme de Réussite Educative) depuis 2008 et ce, afin de percevoir les subventions dédiées puis, via une convention dédiée, les reverser au budget principal de la commune.

<b>Budget primitif 2024</b>
-----------------------------

Pour rappel :

▪ **Section de fonctionnement recettes et dépenses pour le CCAS et le PRE : 165 590 € avec :**

- Pour le CCAS : 130 590 €
- Pour le PRE : 35 000 €

▪ **Section Investissement CCAS :** 3 212,50 € en dépenses et en recettes (suite à l'achat de la banque centrale réfrigérée pour l'épicerie sociale).

Le montant global du budget annexe CCAS/PRE 2024 : **168 802,50 €.**

## CCAS

### I. Fonctionnement

#### Dépenses CCAS :

Evolution des principaux postes de dépenses :

- Alimentation : **193.91€** (en 2023 : 2 447,56€ avec pour rappel 741,33€ pour les achats de denrées alimentaires pour l'épicerie sociale, 145,91€ pour l'achat des packs d'eau dans le cadre du plan canicule et 1 560,32 € (affectations diverses : 1 048,50 € pour le repas des aînés, 266,20€ repas des bénévoles de l'épicerie sociale notamment).
- Fêtes et cérémonies : **1 990,54€** (29 668,70€ en 2023 avec des factures qui ont été mandatées début 2024).  
Montant du repas des aînés 2024 : **28 677,93€** avec des factures mandatées début 2025.
- Transport collectif : **17 656 €** (7 723€ en 2023 mais avec des factures mandatées dans les secours d'urgence, 11 361€ en 2022).
- Frais d'affranchissement : **1 620€** (1 799,64€ en 2023). En diminution du fait de la prestation de service mise en place pour les deux mailings canicule et repas des aînés.
- Autres contributions obligatoires (abonnement UNCCAS et factures mensuelles de la Banque alimentaire pour l'épicerie sociale) : **12 601,25 €**. Ce montant ne comprend pas la régularisation à venir des factures de la banque alimentaire de janvier 2023 à mai 2023. (4 898,20€ en 2023 en raison des difficultés rencontrées par la banque alimentaire pour transmettre les factures mensuelles chaque mois).
- Secours d'urgence : **18 744,01€** (14 808,90€ en 2023) avec :
  - 4 959€ bons alimentaires
  - 11 165€ d'aides financières
  - 1020€ bons Noël
- Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé : **3 200€** mais hors subventions accordées en décembre 2024 : AFTC, Opération nez rouge, Croix rouge et Nous Aussi pour un montant total de 2 400€ mandatés en 2025 donc total de **5 600€** (4 456,16€ en 2023)

#### **En 2024 :**

CCAS : Total mandaté en dépenses : 53 405,30 € (66 793,67€ en 2023)

#### Recettes CCAS :

Le titré 2024 a été supérieur au budgété avec des recettes à hauteur de 132 167,15 €.

- Recettes liées à la facturation de l'épicerie sociale : 4 499,59€ (4 000€ budgétés)
- Régularisation comptable 2024 SACEM : 13,83€
- Mandat remboursé (doublon de facture 2023 par la BA) : 1 063,73€

Excédent de fonctionnement reporté 2024 : 70 274,28€

Montant de la subvention de la commune 2024 : 56 315,72€

### II. INVESTISSEMENT

Rappel :

Achat de la banque réfrigérée pour l'épicerie sociale pour un montant de 7 105,20 € TTC.  
Subvention obtenue de 6 276,26€.

Pour le BP 2024, la section d'investissement se porte à 3 212,50 €, en recettes et dépenses.

Partie Recettes, les 3 212,50 € ont été inscrits au budget 2024 comme suit :

- 2 502,50 € résultat reporté d'investissement
- et 710 € pour continuer l'amortissement de la banque centrale réfrigérée

Partie Dépenses : les 3 212,50 € ont été inscrits au budget 2024 comme suit :

- 2 502,50 € en immobilisations corporelles
- et 710 € (opération d'ordre pour équilibrer l'amortissement)

## PRE

Montant de la subvention sollicitée en 2024 : 35 000€

**PRE DEPENSES 2024** : 45 000€ mandatés

**PRE RECETTES 2024** : 45 000€ titrés

### Orientation prévisionnelle du budget primitif 2025

- En section de fonctionnement CCAS/PRE : 184 880€  
Pour le CCAS : 139 880€  
Pour le PRE : 45 000€
- En section d'investissement : 2 502,50€ (banque centrale réfrigérée de l'épicerie sociale).

**Montant total du budget (fonctionnement et investissement) 2025 : 187 382,50€.**

## CCAS

### I. Fonctionnement

#### Principaux postes :

##### Dépenses de fonctionnement :

- Alimentation : 2 000€ (12 000€ en 2024) ; constat d'une distribution suffisante en fruits et légumes par la banque alimentaires (suite à l'arrêt du jardin d'insertion)
- Contrat de prestations de service : 5 500€ (2 500€ en 2024) : 2 500€ pour nettoyage de logements insalubres + 3 000€ pour l'externalisation des deux mailings canicule et repas des aînés
- Frais d'affranchissement : 2 000€ (3 000€ en 2024)
- Fêtes et cérémonies : 30 000€ (32 000€ en 2024)
- Secours d'urgence : 32 000€ (32 000€ en 2024).
- Autres contributions obligatoires : 35 000€ (20 000€ en 2024) avec l'adhésion à l'UNCASS + Factures de la BA (dont régularisation des factures de janvier à mai 2023) + Partenariat avec l'association « Pousse et vous » pour la distribution de fruits et de légumes pour l'épicerie sociale
- Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé : 11 000€ (11 000€ en 2024)

##### Recettes de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté 2025 : 78 761,15€  
Montant de la subvention de la commune 2025 : 57 118,15€  
Facturation bénéficiaires Epicerie sociale : 4 000€

### II. Investissement

Les crédits en recettes d'investissement sont inscrits comme suit, pour 2 502,50 € :

- 2 502,50 € pour le résultat reporté d'investissement
- Fin des amortissements de la banque centrale réfrigérée

Au budget 2025 : 2 502,50 € en dépenses d'investissement au compte 2188.

## PRE

Montant de la subvention 2025 sollicité et qui sera reversé au budget principal de la mairie : 45 000€

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

### III. ACCEPTATION D'UN DON

Mme la Vice-présidente informe que M. Anthony CURTO souhaite faire un don de 100 € par virement bancaire au CCAS.

Conformément à l'article L.123-8 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), le CCAS est habilité par la loi à recevoir des dons et legs : « Le président du centre communal ou intercommunal d'action sociale a le droit d'accepter, à titre conservatoire, des dons et legs [...] ».

Le suivi des opérations comptables nécessaires pour que le CCAS puisse bénéficier du legs est assuré par le comptable public, sur présentation de la délibération du conseil d'administration et de l'acte de disposition à titre gratuit. Il est donc essentiel de délibérer sur chaque don reçu.

L'acte de disposition, émis par le président du CCAS, est indispensable pour transférer à une personne des droits sur un bien à titre gratuit, préservant ainsi la valeur du don.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**, après en avoir délibéré, **ACCEPTÉ** ce don.

### IV. CONVENTION « MA COMMUNE MA SANTE 2025 »

Madame la Vice - Présidente rappelle que le dispositif « Ma Commune - ma santé », mené en partenariat avec l'association ACTIOM, a été reconduit en 2024.

Deux permanences ont été organisées sur les quatre prévues initialement (la première a été annulée en raison d'un manque de participant et la seconde en raison d'un contretemps de l'intervenant). Les 8 participants sont des retraités de Gaillard et au-dessus du seul ouvrant le droit à la Complémentaire de Santé Solidaire (CSS). Certains sont « sur-assurés » et ont été conseillés pour réajuster leurs contrats.

4 permanences sont proposées pour le 1<sup>er</sup> semestre 2025 : 20.03, 24.04, 16.05, 12.06. Les dates des permanences du second semestre ne sont pas encore connues. Les personnes intéressées pourront s'inscrire au CCAS.

Madame la Vice - Présidente rappelle le besoin de promouvoir ce dispositif sur la durée.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le président à signer la convention de partenariat.

## V. STATISTIQUES EPICERIE SOCIALE 2025

### Composition des foyers

	Nb.	%
Foyers inscrits avec droits en cours	125	100%
Personnes seules sans enfant	50	40%
Personnes seules avec enfants	30	24%
Au moins 2 adultes sans enfant	13	10%
Au moins 2 adultes avec enfants	32	26%
Nouveaux foyers inscrits sur la période	57	46%
Total des personnes inscrites (tous les membres du foyer confondus)	318	-
Nombre moyen de bénéficiaires par foyer	2.5	-

### Données sociodémographiques

	Nb.	%
Âge moyen	30 ans	-
Répartition des bénéficiaires par âge		
0-3 ans	23	7%
4-14 ans	79	25%
15-25 ans	56	18%
26-64 ans	143	45%
65 ans et plus	17	5%
Répartition des bénéficiaires par sexe		
Hommes	154	48%
Femmes	164	52%

### Situation professionnelle des bénéficiaires

	Nb pers.	%
Non concerné	5	2%
Travail au foyer	3	1%
En recherche d'emploi	72	23%
Salarié	22	7%
Contrat aidé	0	0%
Étudiant / en formation	54	17%
Retraité	3	1%
Autre	38	12%
Non indiqué	121	38%
Invalidité	0	0%
Total	318	100%

\* Exemple d'interprétation des % : x% des bénéficiaires en âge de travailler sont salariés

	T1	T2	T3	T4	ANNÉE 2024
<b>Volumes distribués</b>					
Volumes distribués en kg (net)	10 756	10 288	5 662	8 396	35 102
Volumes distribués en tonnes (net)	10,76	10,29	5,66	8,4	35,1

## VI. AIDES FACULTATIVES ET AIDES D'URGENCE : COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS

La Vice - Présidente informe l'Assemblée des décisions suivantes du président du CCAS prises depuis la dernière commission plénière du 29 novembre 2024.



### Aides attribuées depuis le 29.11.2024

Date de la commission	Nature de l'aide	Montant en euros
06.12.2024	Facture cantine	72.16 €
	Abonnement mensuel (2 mois)	90.00 €
10.01.2025	Activité extra- scolaire	230.00 €
	Achat timbre fiscal	50.00 €
07.02.2025	Assurance scolaire	23.40 €
<b>TOTAL</b>		<b>465.56 €</b>

## VII. INFORMATIONS DIVERSES

La prochaine commission plénière pour le vote du budget 2025 aura lieu mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 à 18 h 30.

### « La Corde Rit » d'Annemasse et de l'Agglomération d'Annemasse

M. Cochinaire informe l'assemblée qu'un recrutement est en cours pour un poste de secrétaire / comptable salarié, et ce, afin d'appliquer des règles de gestion de plus en plus rigoureuses de l'organisation nationale.

### Repas de Noël solidaire d'Annemasse

M. COCHINAIRE rappelle que ce repas porté par un collectif d'associations solidaires a pris fin après la crise du COVID. Son remplacement par une distribution alimentaire n'a pas rencontré le succès escompté en raison d'un manque de participants et de nombreux désistements.

Une nouvelle opération sera proposée en 2025 par les bénévoles des Paroisses de Saint - Benoit et de Saint - Mathieu d'Annemasse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 40.

Le président du CCAS,

Antoine BLOUIN



La secrétaire de séance,

Catherine SIMULA